RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 8C1C57E3-1F7E-4132-8C6A-DE184F2F4F5C

d'HELLENCOURT
AVOCATS
les avocats
Résidence le Dumas, Bât A
129 rue Alexandre Dumas
80090 AMIENS
contact@dhellencourt-avocats.fr
Tél. [redacted] Fax. [redacted]

CABINETS SECONDAIRES
12, av. du Gal Leclerc
80270 AIRAINES
Tél. [redacted]
4, rue du Cdt Unique
80600 DOULLENS
Tél. [redacted]
11bis, rue de la République
80800 CORBIE
Tél. [redacted]
15, rue Gambetta
80500 MONTDIDIER
Tél. [redacted]
51, rue Jean Jaurès
80170 ROSIÈRES
Tél. [redacted]
Réseau d'Avocats à Vocation

[redacted]

« STER »
Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège Social : 4 Avenue de Copenhague
95380 LOUVRES
807 699 988 RCS PONTOISE (2017 B 03257)

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Selami AKTAS,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] et déclarant expressément ne pas être engagé dans les liens d'un Pacte Civil de Solidarité régi par la loi numéro 99-944 du 15 Novembre 1999,
Demeurant à [redacted]

Associé Unique de la Société dénommée « **STER** », Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros, dont le siège social est sis à Louvres (95380), 4 Avenue de Copenhague, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 807 699 988 (2017 B 03257),

Décide :

- que la rémunération mensuelle brute de Monsieur Selami AKTAS, au titre de son mandat de Président de la Société, est fixée à la somme de [redacted] et ce, à compter du 1er Mai 2025.

- d'autoriser la Société à procéder au remboursement des frais de déplacements et de représentation de Monsieur Selami AKTAS, au titre de son mandat de Président de la Société, sur présentation de justificatifs, et ce, à compter du 1er Mai 2025.

DS SA

Paraphe DG

Docusign Envelope ID: 8C1C57E3-1F7E-4132-8C6A-DE184F2F4F5C

Parallèlement, la Présidence décide :

- de nommer Madame Dilan GULEC, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à [redacted] en qualité de Directeur Général de la Société, et ce, à compter du 1er Mai 2025.

 Madame Dilan GULEC, présente à l'acte, remercie vivement la Présidence de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, accepte le mandat de Directeur Général de la Société et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts sociaux pour son exercice.

- que Madame Dilan GULEC exercera son mandat de Directeur Général de la Société à titre purement gracieux, et ce, sauf décision contraire et ultérieure de la Présidence.

- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de représentation de Madame Dilan GULEC, au titre de son mandat de Directeur Général de la Société, sur présentation de justificatifs, et ce, à compter du 1er Mai 2025.

- de donner tous pouvoirs à Maître Gauthier d'HELLENCOURT, Avocat, exerçant à Amiens (80090), 129 Rue Alexandre Dumas, Résidence Le Dumas, en vue de remplir toutes formalités de droit suite à l'adoption des décisions qui précèdent.

Signatures électroniques :

Il est rappelé que :

Article 1366 du Code Civil : « L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. »
Article 1367 du Code Civil : « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confire l'authenticité à l'acte.
Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Les signataires conviennent de signer électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil, par l'intermédiaire de la plateforme « DOCUSIGN » laquelle est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du contrat, conformément aux lois sur la signature électronique.

Les signataires reconnaissent et acceptent par la présente que leur signature du contrat via le processus électronique susmentionné est effectuée en pleine connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois sur la signature électronique, et, en conséquence, les signataires renoncent irrévocablement et inconditionnellement à tout droit que la partie peut avoir à engager toute réclamation et/ou action en justice, résultant directement ou indirectement de ou concernant la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou la preuve de son intention de prendre part à la présente à cet égard.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque partie à cet accord. La remise d'une copie électronique du contrat directement par DOCUSIGN à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque partie au contrat.

DS SA

Paraphe DG

Docusign Envelope ID: 8C1C57E3-1F7E-4132-8C6A-DE184F2F4F5C

Les signataires s'entendent pour désigner [redacted] comme lieu de signature de la présente convention et reconnaissent et acceptent que le présent acte soit réputé signé le 29 Avril 2025, nonobstant les dates effectives d'apposition des signatures électroniques indiquées ci-dessous.

Acte établi sur 3 pages
Comportant :
Mot Nul 0
Mot Ajouté 0

Fait à [redacted]
En TROIS ORIGINAUX, dont UN pour être déposé au Siège social et les autres pour l'exécution des formalités requises.
L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
Le VINGT-NEUF AVRIL.

NOM et Prénom	Signature
Monsieur Selami AKTAS	« Lu et approuvé » Lu et approuvé [redacted]
Madame Dilan GULEC	« Lu et approuvé » « Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général de la Société » Lu et approuvé Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général de la Société Signé par : [redacted] CE9A96D1D9BA480...